

**Cahier des charges
pour la mise en oeuvre de formations collectives et
d'accompagnements individuels pour la mise en
place de systèmes de management
environnementaux (SME) simplifiés par étapes
dans les entreprises luxembourgeoises**

Ce document comprend 23 pages y compris la page de garde



Projet cofinancé par le Fonds Européen de
développement régional dans le cadre du
programme Interreg IV A Grande Région
L'Union Européenne investit dans votre avenir



Sommaire

	Pages
A. Dispositions générales administratives.....	3
B. Dispositions fonctionnelles et techniques.....	6
I. Présentation du Projet.....	6
II. Missions des Prestataires	16
C. Questionnaire.....	18

A. Dispositions générales administratives

1. Acheteur

Centre de Recherche Public (CRP) Henri Tudor,
Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE)
66, rue de Luxembourg
BP 144
L-4002 Esch-sur-Alzette
Contact : Caroline Fedrigo
Tel : +352 54 55 80-600
Mail : caroline.fedrigo@tudor.lu

2. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet la description des dispositions générales administratives et techniques et fonctionnelles pour la désignation de deux consultants. Ces consultants seront chargés de mettre en oeuvre des formations collectives et d'accompagnements individuels pour la mise en place de systèmes de management environnemental simplifié ou par étapes dans les entreprises luxembourgeoises dans le cadre du projet INTERREG IVA Rife 2 (cf. description du projet au point B. I.).

3. Lieu d'exécution des prestations

Les entreprises qui seront accompagnées sur site sont situées au Luxembourg. La formation collective et la plupart des réunions de travail auront également lieu au Luxembourg. Cependant, certaines réunions ou ateliers d'échanges transfrontaliers pourront être organisée en Wallonie (Province de Luxembourg) ou en Lorraine.

4. Disposition spécifique liée au financement

Les prestations proposées étant co-financées par le FEDER (Fonds Européen pour le Développement Régional), le CRP Henri Tudor se réserve le droit de résilier à tout instant le futur contrat dans le cas où les subventions nécessaires à la mise en oeuvre du projet ne sont pas versées. Cette résiliation n'ouvrira droit pour les consultants sélectionnés à aucune indemnité.

5. Détermination du prix

Il s'agit d'une proposition à prix forfaitaire pour des prestations journalières d'un montant maximum de 935 € HTVA frais de déplacement inclus. Les prix seront indiqués en euro ainsi qu'en chiffres et en toutes lettres. Les prix seront indiqués tous droits et taxes compris à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Le nombre de jours correspondants par année sera précisé (maximum indiqué au chapitre 5 – Répartition des Prestations, page 13).

6. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au 11 septembre 2009.

7. Sélection des candidatures

La sélection des candidatures sera effectuée à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance :

- Compétences et expérience du consultant en matière de management environnemental,
- Connaissances et expérience avec des PME,
- Disponibilité aux formations prévues,
- Proposition tarifaire.

8. Jugement des offres

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. Une négociation sera possible avec les candidats ayant présentés les offres les plus intéressantes. Les deux offres les mieux classées seront donc retenues à titre provisoire en attendant que les candidats produisent dans un délai imparti par le CRP les pièces justificatives demandées.

Si l'un des candidats retenus ne peut produire les pièces justificatives demandées, son offre est rejetée. Dans ce cas, le CRP présente la même demande au candidat suivant dans l'ordre du classement des offres.

9. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont à envoyer au plus tard le 11 septembre 2009 à 19 heures.

Les offres peuvent être envoyées :

- par mail à l'adresse suivante : caroline.fedrigo@tudor.lu
- ou par courrier à l'adresse suivante :

**à l'attention de Caroline Fedrigo,
Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement
66, rue de Luxembourg
BP 144
L-4002 Esch-sur-Alzette**

Le nom du projet « Rife 2 » devra figurer sur les offres.

10. Notification du choix du consultant

La notification du choix du consultant aura lieu au plus tard le 18/09/2009 par e-mail. Il sera communiqué à tout soumissionnaire dont l'offre n'a pas été choisie, s'il en fait la demande écrite, la décision motivée d'attribution du contrat, dans un délai de quinze jours à compter de sa demande.

11. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

12. Disposition contractuelle spécifique

Les candidats sélectionnés s'engagent à contractualiser avec le CRP pour la réalisation des prestations décrites au point « B) Dispositions fonctionnelles et techniques » du présent cahier des charges

Les dispositions spécifiques liées à la confidentialité, aux droits de propriété intellectuelle ainsi que les conditions générales du CRP seront mentionnées dans le contrat.

Le contrat prendra effet au jour de la signature des Parties.

La date prévisionnelle de début de prestation est fixée au 01/10/09.

La date de fin de prestation est fixée au 31/12/2011.

13. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur offre, les candidats peuvent s'adresser :

Pour des questions administratives à

Florence Ventolini

Mail : florence.ventolini@tudor.lu

Pour des questions techniques

Jusqu'au 3 septembre 2009 à

Paula Hild

Mail : paula.hild@tudor.lu

A partir du 3 septembre 2009 à

Caroline Fedrigo

Mail : caroline.fedrigo@tudor.lu

Tel : +352 54 55 80-600

B. Dispositions fonctionnelles et techniques

Pour répondre à cette offre, le candidat devra transmettre dans les conditions indiquées en partie A, le questionnaire, qui se trouve en partie C de ce document, dûment complété, daté et signé.

Il pourra également joindre toutes pièces de nature à appuyer sa proposition pour la réalisation des prestations, par exemple, des supports pédagogiques, des outils spécifiques...

I. Présentation du Projet

1 – Présentation du porteur de l'action

Le Centre de Recherche Public (CRP) Henri Tudor et particulièrement le Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE), structure commune du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures (Département de l'Environnement) et du Centre de Recherche Public (CRP) Henri Tudor est le coordinateur du projet Interreg IV A de coopération transfrontalière RIFE 2 (Réseau d'Information, de Formation et d'accompagnement d'entreprises à la gestion de l'Environnement). Ce projet associe également des opérateurs wallons et lorrains.

Le projet prévoit, parmi ses actions d'accompagnement d'entreprises, la mise en place auprès de PME/PMI de systèmes de management environnemental (SME) en utilisant des méthodes simplifiées ou par étapes. En ce qui concerne le Luxembourg, cet accompagnement sera réalisé par des prestataires préalablement sélectionnés et formés.

2 – Entreprises bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette expérimentation seront des entreprises de moins de 250 salariés, de tous secteurs d'activités, obligatoirement implantées au Luxembourg et souhaitant s'engager dans une démarche environnementale.

3 – Présentation du projet

3.1 – RIFE 2 : contexte

RIFE 2 réunit des partenaires luxembourgeois, wallons et lorrains. Ce projet s'inscrit dans un objectif d'**accompagnement de PME/PMI** pour les inciter à prendre conscience de l'incidence environnementale de leurs activités et d'adopter un système de management environnemental « sur mesure ». Toutes les informations sur le projet RIFE 2 sont disponibles sur le site Internet : <http://rife-wll.net>.

Ce projet pilote propose de sélectionner des méthodes et de s'appuyer sur des outils simplifiés adaptés au mode de fonctionnement des PME. Il permettra d'améliorer et de valoriser les acquis, d'augmenter le nombre d'entreprises certifiées, de dynamiser un processus permettant une diminution des impacts environnementaux répondant aux préoccupations de la région transfrontalière « Wallonie-Lorraine-Luxembourg ».

Il permettra principalement de comparer des démarches de certification environnementale identifiées au cours de la première phase du projet : FD X 30-205 et EMAS/ISO 14001 Easy.

Le référentiel FD X 30-205, référentiel de certification environnementale par étapes de l'AFNOR (Association Française de Normalisation), est déjà testé depuis 2006

auprès d'une dizaine d'entreprises en Lorraine à travers l'opération « 1.2.3. Environnement » dans le cadre d'une expérimentation nationale française. Les premières certifications sont attendues pour novembre 2009.

La méthode EMAS/ISO 14001 Easy, développée par la société Eco-conseil Entreprise et qui est utilisée à l'échelle européenne a déjà été testée particulièrement par des entreprises belges dans le cadre de projets nationaux.

3.2 – Organisation d'un programme d'actions pilote de mise en place de SME simplifié ou par étapes

Dans le cadre de ce projet, une trentaine d'entreprises (sur l'ensemble du territoire transfrontalier) dont 5 au Luxembourg, seront accompagnées dans la mise en oeuvre d'un SME adapté à leur structure jusqu'à la certification ISO 14001 ou l'enregistrement EMAS.

Remarque : pour les délais de mise en oeuvre, se rapporter aux modalités définies dans le calendrier prévisionnel de mise en oeuvre (point 4 – page 12).

Pour cela, deux méthodologies seront proposées aux entreprises luxembourgeoises :

- le référentiel français FD X 30-205 ou « 1.2.3 Environnement »,
- la méthodologie EMAS/ISO 14001 Easy.

L'accompagnement se déclinera en journées de formations collectives, d'accompagnement individuel et d'audits à blanc assurés par des consultants formés aux référentiels utilisés.

Ce panel d'entreprises sera réparti, idéalement, entre les deux méthodes comme suit :

- 2 entreprises utilisant le référentiel français FD X 30-205 ou « 1.2.3 Environnement »,
- 3 entreprises utilisant la méthodologie EMAS/ISO 14001 Easy (dont 1 entreprise qui sera accompagnée par le CRTE).

Les **objectifs** sont de :

- Tester les référentiels de certification par étapes auprès de 5 entreprises luxembourgeoises,
- Valoriser les démarches de management environnemental de ces PME,
- Améliorer le niveau global de management environnemental des entreprises,
- Former des prestataires à ces référentiels.

Outre des réunions de travail sur le territoire luxembourgeois, des réunions transfrontalières seront organisées tout au long du programme pour favoriser les échanges d'expériences entre les entreprises des 3 pays mais également entre les personnes en charge de l'accompagnement de ces entreprises.

3.3 – Les méthodologies utilisées

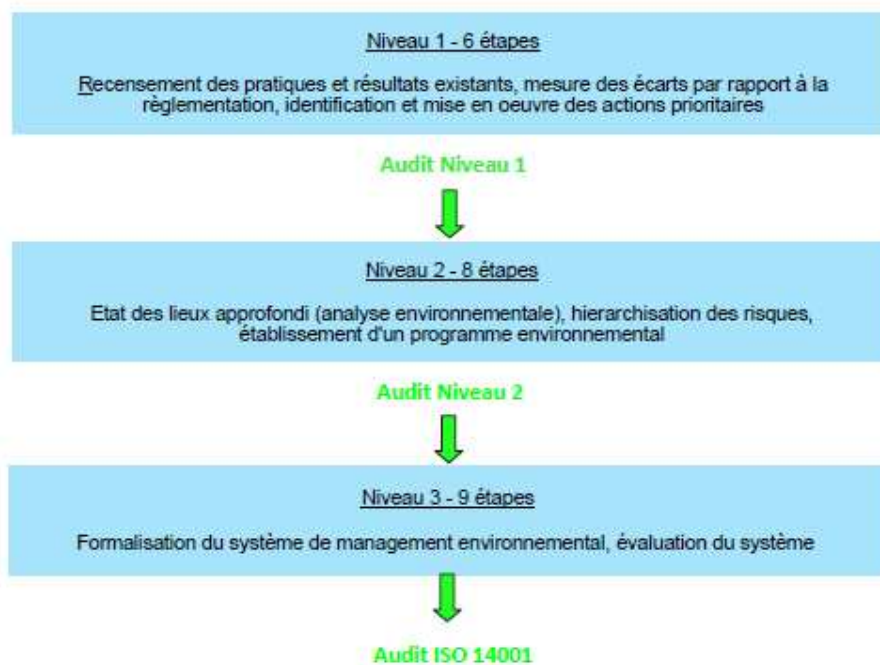
FD X 30-205 ou « 1.2.3 Environnement »

En juillet 2005, suite à des travaux communs de l'ACFCI (Association des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie), du MINEFI (Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi), du MEDD (Ministère de l'Écologie, de

l'Énergie, du Développement Durable) et de l'AFNOR (Association Française de Normalisation), un référentiel de management environnemental par étapes, le FD X 30-205, a été publié (validé en octobre 2007). Ce référentiel se veut adapté aux PME, facilement lisible, progressif et cohérent avec l'ISO 14001 (et l'EMAS).

Il comporte 3 niveaux, chacun subdivisé en plusieurs étapes avec des résultats à atteindre, et chaque niveau peut faire l'objet d'une évaluation par tierce partie :

- Niveau N1 : l'entreprise a identifié les écarts entre son fonctionnement et le référentiel ISO 14001 et a formalisé un plan d'actions,
- Niveau N2 : l'entreprise a mis en place le SME,
- Niveau N3 : le SME fonctionne et l'entreprise a intégré l'amélioration continue.



Remarque : l'ensemble de l'ISO 14001 se retrouve dans les 3 niveaux de ce référentiel.

Ce référentiel s'adresse plus particulièrement à des TPE/PME souhaitant s'engager dans une démarche environnementale pérenne et faire reconnaître les progrès accomplis et les résultats obtenus auprès de leurs partenaires. Il n'est pas destiné à se substituer à la norme internationale, il peut en revanche faciliter l'accès de celle-ci à certaines petites entreprises par une approche progressive.

EMAS/ISO 14001 Easy

Les 4 étapes principales de cette méthodologie sont les suivantes :

- Réalisation d'une **analyse environnementale** prenant en compte les aspects environnementaux des activités, produits et services de l'entreprise. Cette analyse doit inclure l'ensemble des exigences applicables ainsi que les pratiques et procédures de gestion environnementale existantes.

- **Mise en place d'un système de gestion de l'environnement.** Sur la base des résultats de l'analyse environnementale, établir un système de gestion environnementale efficace en vue d'exécuter la politique de l'organisation en matière d'environnement. Ce système définit les responsabilités, les objectifs, les moyens, les procédures opérationnelles, les besoins en formation, ainsi que les systèmes de contrôle et de communication nécessaires.
- **Exécuter un audit environnemental interne.** Evaluer le système de gestion en place et les résultats de l'organisation environnemental au vu de la politique, des programmes d'action en termes environnementaux de l'ensemble des obligations de l'entreprise.
- **Publier une déclaration environnementale** présentant, dans le cadre de l'amélioration continue de la performance environnementale de la société, les résultats atteints et les objectifs futurs (dans le cadre d'un enregistrement EMAS).

La méthode EMAS/ISO 14001 Easy, qualifiée de la manière suivante « 10 jours, 10 pages, 10 personnes = 30 étapes », permet de simplifier la mise en place d'un SME au sein de petites structures et de privilégier la protection environnementale sur le terrain et la participation des salariés. Cette méthode conduit soit à l'enregistrement EMAS soit à la certification ISO 14001.

EMAS/ISO 14001 Easy correspond donc à 30 étapes (28 pour la certification ISO 14001) découpées en 3 blocs :

- Etape d'Introduction à EMAS/ISO 14001, aux écocartes et à EMAS/ISO 14001 Easy,
- Etape informelle : démarrer le SME avec les écocartes,
- Etape formelle : des écocartes à la certification ISO 14001 ou à l'enregistrement EMAS.

Sur ce volet, le projet RIFE 2 s'est rapproché du projet « **Be Smarter** », financé dans le cadre du programme européen LEONARDO Da Vinci, projet n° 2007-1986/001-001 LE3 Network. Il concerne la Belgique, la France (région Midi-Pyrénées), l'Allemagne, la Hongrie et l'Estonie.

Il vise à **former des consultants dans le domaine des SME** afin que ces derniers accompagnent des PME en vue de l'obtention d'une certification environnementale de type ISO 14001 ou EMAS. Les consultants formés (sur 3 jours) accompagnent au minimum 2 entreprises et sont suivis par un tuteur du projet « Be Smarter ».

Le projet Be Smarter propose un **support informatique (E-Learning)** pour les consultants et les entreprises accompagnées. Cette plateforme offre différents avantages :

- revenir ou approfondir certaines parties de la formation ;
- pour les consultants, être suivis par un tuteur expérimenté ;
- pour les consultants, et par ricochet pour les entreprises, obtenir diverses informations, documents utiles pour la gestion environnementale et de se référer à des cas pratiques (plate-forme d'idées) ;
- pour les consultants et entreprises, sortir de leur isolement ;
- pour les consultants et entreprises, compléter la formation par un apprentissage et des tests à distance ;
- un tuteur suit à distance la progression des démarches et valide les étapes de réalisation.

Le rapprochement entre ces deux projets européens permettra aux consultants luxembourgeois et lorrains sélectionnés et aux partenaires opérateurs de la province de Luxembourg du projet RIFE 2 d'être formés à la méthodologie « EMAS/ISO 14001 Easy » et de bénéficier du suivi proposé par la plate-forme E-learning de Be Smarter.

3.4 – Méthodologie de mise en oeuvre du projet

ACTION 1 : Sélection de consultants

- a) sélection de 2 consultants sur demande de devis par le CRP Henri Tudor, CRTE, avec examen des dossiers de candidature reçus et sélection de 2 consultants pour le programme d'action pilote.
- b) formation **obligatoire** des consultants retenus aux méthodes :
 - FD X 30-205 ou « 1.2.3 Environnement » le **24 ou 25 septembre 2009** (1 jour de formation) dans les locaux de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) 54 ou de la CRCIL (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Lorraine) à Nancy ou une antenne en Lorraine,
 - EMAS/ISO 14001 Easy les 5, 6 et 7 octobre 2009 dans les locaux d'IDELUX à Arlon (B).

Les consultants sélectionnés interviendront ensuite auprès des entreprises luxembourgeoises et réaliseront :

- des formations collectives pour les entreprises suivant le référentiel « 1.2.3 Environnement » ou EMAS/ISO 14001 Easy ;
- de l'accompagnement individuel auprès des entreprises formées ;
- des audits à blanc au sein d'entreprises (si possible, qu'ils n'aient ni formé ni accompagné dans un souci d'objectivité lors de la réalisation des audits à blanc).

Remarque : les consultants, une fois formés, devront s'associer, avec la participation du CRP, pour élaborer les programmes de formations collectives et d'accompagnement des entreprises. Des réunions régulières seront organisées tout au long de la mise en oeuvre du projet.

ACTION 2 : Identification et évaluation des entreprises cibles

Parallèlement à l'action 1, l'identification des entreprises susceptibles de participer à la démarche sera réalisée par le CRTE. Le niveau de performances environnementales de l'entreprise sera évalué afin de proposer à l'entreprise un accompagnement adapté à ses besoins (en termes de méthode, niveau suivi, ...).

Il ressortira de cette phase d'identification, une population d'entreprises réparties idéalement et si possible selon 2 groupes :

- Groupe A : 2 entreprises utilisant le **référentiel « 1.2.3 Environnement**,
- Groupe B : 3 entreprises utilisant la **méthodologie EMAS/ISO 14001 Easy** (dont une entreprise accompagnée par le CRTE).

ACTION 3 : Accompagnement des entreprises

Cette action est constituée d'un cycle de formations collectives qui seront assurées par les consultants retenus à partir d'octobre 2009 et auront lieu dans les locaux du CRP Henri Tudor, soit à Luxembourg Kirchberg, soit à Esch-sur-Alzette.

Les formations visent les responsables environnementaux des entreprises et se dérouleront sur des journées complètes ou des demi-journées selon le profil des entreprises sélectionnées (éloignement géographique, disponibilité). Elles concerneront au total les 5 entreprises réparties, selon les besoins exprimés, dans les 2 groupes (avec un consultant par groupe).

Pendant cette période de formation échelonnée jusqu'en octobre 2011 au plus tard (selon les méthodes), les entreprises bénéficieront de journées d'accompagnement individuel assurées par les consultants en charge des formations collectives.

Après cette phase d'accompagnement, des audits à blanc seront réalisés dans les entreprises en vue de préparer l'audit de certification correspondant à son niveau.

ACTION 4 : Echanges d'expériences

Des **ateliers de travail interrégionaux** seront organisés ponctuellement pour comparer les expériences menées, capitaliser et analyser les informations, proposer si nécessaire des pistes d'amélioration et élaborer des idées innovantes pour la mise en place de SME performants.

La collecte de ces informations servira de base à la rédaction d'outils de bonnes pratiques qui seront diffusés largement aux entreprises de la Grande-région et disponible sur le site Internet du projet RIFE.

3.5 – Résultats attendus du projet RIFE 2

- Accompagner 5 entreprises en matière de construction de SME : coaching comprenant des activités inter-entreprises (sensibilisation et formation des responsables environnement aux outils) et des activités personnalisées dans les entreprises candidates (accompagnement individuel) pour permettre à **5 entreprises d'être prêtes pour une certification ISO 14001 ou un enregistrement EMAS** au plus tard au 31 décembre 2011.

En outre, les partenaires du projet RIFE 2 visent les résultats suivants :

- Valorisation des résultats (site Internet RIFE, communications régionales, nationales et transfrontalières),
- Expérimentation, validation et comparaison des deux outils retenus.

4 – Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

	2009					2010												2011												
	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
DEMARRAGE DE L'EXPERIMENTATION																														
Appel à candidatures et sélection des consultants (si nécessaire)	■	■																												
Formation des opérateurs et/ou des consultants retenus		■	■																											
Réunion de démarrage		■																												
MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION (avec 1.2.3 Environnement)																														
Formation et accompagnement des entreprises		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Audits à blanc et audits de certification entreprise démarrant à N1								N1											N2								N3			
Audits à blanc et audits de certification entreprise démarrant à N2													N2								N3									
MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION (avec la méthode « Easy »)																														
Formation et accompagnement des entreprises		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																
Audits à blanc et audits de certification															■	■	■	■												
VALIDATION																														
Ateliers de travail transfrontalier inter-entreprises				■						■						■						■							■	
Enquête de satisfaction auprès des entreprises								■							■						■						■		■	
Rédaction d'outils de bonnes pratiques (*)																											■	■	■	■
Restitution des résultats (*)																														■

* À réaliser par les partenaires du projet RIFE 2

5 – Répartition des Prestations

Les candidats seront amenés à intervenir sur l'ensemble des phases présentées ci-dessous, soit sur un des deux référentiels soit sur les deux référentiels.

Le nombre de jours d'intervention indiqués ci-dessous sera à valider suite à la sélection des entreprises participantes.

5.1. PHASE 1 : Formations Collectives d'Entreprises

Pour permettre aux entreprises d'acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en place de leur SME, des journées de formation collective sont prévues. Le programme de ces journées sera élaboré par les consultants retenus et validés par les porteurs de l'action. Le nombre de jours prévu est réparti comme suit :

1 – Référentiel FD X 30-205

NIVEAU 1 : **2,5 jours** de formation collective (initialisation de la démarche et principes fondamentaux, analyse réglementaire, analyse environnementale, formalisation de l'engagement et revue de direction).

La mise en place du niveau 1 (de la formation à l'audit de niveau 1) s'étalera sur **6 mois**.

NIVEAU 2 : **3 jours** de formation collective (initialisation de la démarche et remise à niveau sur les principes fondamentaux, politique environnementale, objectifs et programme, exigences légales et aspects environnementaux significatifs, maîtrise opérationnelle, revue de direction, compétences et formations).

La mise en place du niveau 2 (de la formation à l'audit de niveau 2) s'étalera sur 12 mois.

NIVEAU 3 : **2,5 jours** de formation collective (maîtrise opérationnelle, surveillance, mesurage, évaluation de conformité, système documentaire, enregistrements, non-conformités, actions correctives, audits internes, revue de direction).

La mise en place du niveau 3 (de la formation à l'audit de niveau 3/certification ISO 14001 ou enregistrement EMAS) s'étalera sur 6 mois.

Soit au total 8 jours de formations collectives.

2 – Référentiel EMAS/ISO 14001 Easy

L'expérimentation proposée dans le cadre de RIFE 2 s'articulera autour de formations collectives par grandes orientations, reprenant le découpage proposé dans la méthodologie Easy :

- introduction à la méthode **EMAS/ISO 14001 Easy** et les écocartes (1 jour),
- mise en œuvre des écocartes et mise à niveau pour EMAS (1 jour),
- planification du SME (1 jour),
- mise en place et gestion quotidienne (1 jour),
- contrôle du SME (1 jour).

Soit au total 5 jours de formations collectives.

La mise en place du SME avec la méthodologie **EMAS/ISO 14001 Easy** s'étalera

sur environ **12 mois**.

Remarque : l'expérimentation de cette méthode s'inscrivant dans le cadre du programme européen Be Smarter, elle devra être terminée pour fin 2010.

5.2. PHASE 2 : Accompagnement Individuel d'entreprises

Les consultants devront assurer des journées d'accompagnement individuel dans les entreprises qu'ils suivent en formation collective. Le nombre de jours prévu est réparti comme suit :

1 – Référentiel FD X 30-205

Accompagnement individuel : **1 jour par entreprise** pour la mise en place du niveau N1 ;

Accompagnement individuel : **1 jour par entreprise** pour la mise en place du niveau N2 ;

Accompagnement individuel : **1 jour par entreprise** pour la mise en place du niveau N3/ISO 14001.

2 – Référentiel EMAS/ISO 14001 Easy

En termes d'accompagnement individuel, il sera proposé **3 à 5 jours par entreprises participantes** (soit en moyenne 4 jours par entreprise suivie) pour le suivi de la mise en place des exigences du référentiel en vue de l'obtention de la certification ISO 14001 ou de l'enregistrement EMAS.

5.3. PHASE 3 : Audits à Blanc des Entreprises

Les consultants devront assurer des audits à blanc, si possible, pour des entreprises qu'ils n'auront pas formé ou accompagné au préalable afin d'être le plus objectif possible sur les actions mises en place par l'entreprise. Les jours prévus sont répartis comme suit (mais seront adaptés en fonction des entreprises):

1 – Référentiel FD X 30-205

Audit à blanc selon le référentiel N1 : 0,5 jour par entreprise.

Audit à blanc selon le référentiel N2 : 0,5 à 1 jour par entreprise.

Audit à blanc selon le référentiel ISO 14001 : 1 à 2 jours par entreprise.

2 – Référentiel EMAS/ISO 14001 Easy

Des audits à blanc seront également prévus avec la méthode EMAS/ISO 14001 Easy : 1 à 2 jours.

5.4. PHASE 4 : Echanges d'expériences

Des **ateliers de travail interrégionaux** seront organisés ponctuellement, au maximum 5 ateliers sur toute la durée du projet.

5.5. Récapitulatif des prestations demandées aux consultants sélectionnés

	Groupe A	Groupe B
Formation collective	8	5
Accompagnement individuel	6 ¹	10 ²
Audit à blanc	7 ³	4 ⁴
5 ateliers de travail /réunions de 4h	2.5	2.5
Préparations diverses	4.5	4.5
Total	28	26

¹ env. 3 jours par entreprise

² env. 5 jours par entreprise

³ env. 3,5 jours par entreprise

⁴ env. 2 jours par entreprise

- Groupe A : idéalement 2 entreprises utilisant le **référentiel « 1.2.3 Environnement,**
- Groupe B : 2 idéalement entreprises utilisant la **methodologie EMAS/ISO 14001 Easy,**
- Une entreprise sera suivie par le CRTE.

II. Missions des Prestataires

1 – Conditions générales de recrutement des prestataires

Le choix des prestataires se fera uniquement à partir des compétences et des expériences du candidat et non du cabinet auquel il appartient. Plusieurs prestataires d'un même cabinet peuvent être retenus.

2 – Attentes vis-à-vis des prestataires

Attentes communes à l'ensemble des prestataires

- connaissance du tissu économique luxembourgeois,
- compréhension des entreprises et de leurs fonctionnements (en particulier des PME), capacité à avoir une approche pragmatique des SME,
- connaissance et/ou pratique du référentiel ISO 14001,
- suivre la formation au référentiel FD X 30-205 et **EMAS/ISO 14001 Easy**,
- expérience dans l'accompagnement à la certification environnementale par étapes,
- capacité à former et à transmettre les outils du management environnemental,
- capacité à intégrer une action collective et à travailler avec d'autres consultants.

Attentes spécifiques au formateur (phase 1 et phase 4)

- sens pédagogique,
- capacités à intervenir auprès d'un groupe,
- capacité à se mettre à l'écoute de son public,
- capacité à animer de façon interactive ses interventions.

Attentes spécifiques aux consultants (phases 2 et 3)

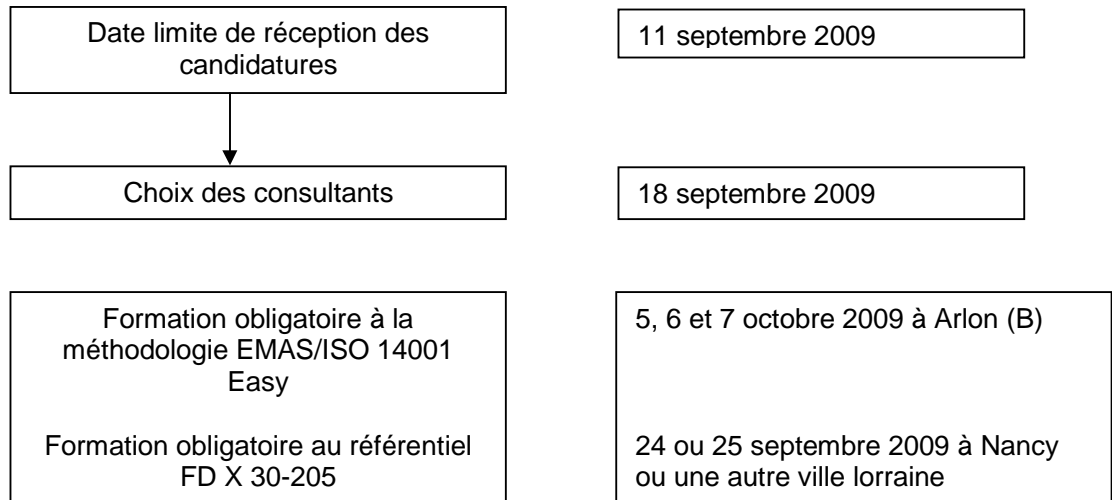
- capacités à travailler avec le dirigeant et l'ensemble du personnel,
- capacité à être pédagogue dans sa relation et son action.

3 – Missions et obligations du (des) consultant(s)

- Engagement des consultants à être disponibles lors des dates retenues pour les formations.
- Engagement des consultants à élaborer un programme d'actions en commun à partir des éléments de cadrage donnés par le CRTE, et à travailler ensemble.
- Rédaction d'une synthèse des journées de formation collectives, des audits à blanc ou de l'accompagnement personnalisé des entreprises, comprenant notamment une analyse des points forts et des points faibles de l'opération.
- Dans le cas où un consultant serait accrédité par un organisme certificateur faisant partie de l'opération, il lui sera interdit de réaliser un audit de certification au sein d'une entreprise dont il aurait assuré la formation collective.

- Les consultants participeront sur demande aux réunions de coordination organisées dans le cadre du programme RIFE 2 pour faire le point sur l'avancement du projet et échanger avec les autres consultants comme mentionné au point 5.5 dans la rubrique « préparations diverses ».
- Le(s) consultant(s) pourra également être sollicité pour participer au bilan de l'opération et aux retours d'expériences.

4 – Procédure de sélection des consultants



C. Questionnaire

1 - Identification

Nom :

Prénom :

Fonction :

Entreprise / Société :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél :

Tél. Portable :

Fax :

E-mail :

Site internet :

Formation aux méthodes utilisées par le programme :

.....

.....

Remarque : pour les questions qui suivent, préciser les expériences citées en indiquant des dates, noms d'entreprises, personnes de contact et coordonnées, ...

Merci de rédiger des réponses détaillées et illustrées.

2 - Profil du candidat : formation initiale, formations et expériences professionnelles (joindre un CV)

3 - Expériences du consultant (et non du cabinet)

Nombre d'années de consulting :

Connaissance des PME (nombre de missions significatives – préciser au moins un nom d'entreprise, une personne de contact, ses coordonnées, ...)

Expériences d'accompagnement à la certification ISO 14001 ou EMAS (préciser au moins un nom d'entreprise, une personne de contact, ses coordonnées,...)

Expériences en tant qu'auditeur ISO 14001 ou EMAS (préciser au moins un nom d'entreprise, une personne de contact, ses coordonnées, ...)

Expérience éventuelle sur la certification environnementale simplifiée ou par étapes (*formation collective, accompagnement d'entreprises, audits à blanc, ...*)
(préciser au moins un nom d'entreprise, une personne contact, ses coordonnées, ...)
(indiquer si vous avez été formé à ces méthodes)

Expériences pédagogiques, titre de stage, d'actions de formations ou de conférences significatives (*que vous animez ou avez animé*) (préciser date, lieu, objet, ...)

Etes-vous disponible aux dates de formation prévues ? Si ce n'est pas le cas, votre candidature ne pourra pas être retenue.

Autres expériences intéressantes (*autres domaines de compétences : qualité, sécurité, énergie,...*)

Quelle est votre proposition tarifaire (coût journalier) ?

Fait à, le

Signature du consultant